



AMELIORATION DE LA PRESELECTION

La CGT vous alerte !



Améliorer la présélection : Gagner la confiance des recruteurs en réalisant des entretiens de pré-sélection pour pouvoir dire : « Je vous recommande ce candidat car je l'ai rencontré »...

5 sites ont expérimenté en 2019 ce dispositif. Pour faire court, la Direction Générale conclue que : « Plus on présélectionne les candidats et mieux ça marche ».

Ça marche mieux, peut-être... mais pour qui et surtout au détriment de qui ?

A l'évidence, un-e conseiller-e CDE ne peut pas être expert-e de tous les métiers, de tous les secteurs professionnels.

Dans une démarche d'intermédiation, un service public tel que Pôle emploi devrait permettre aux DE de ne pas être confrontés aux mêmes discriminations que celles qu'on retrouve trop souvent dans le monde de l'entreprise.

Or, le risque de présélectionner des candidats sur la « posture » plus que sur la qualification ou les compétences techniques requises est donc bien réel.

Il est évident aussi et cela la DG le reconnaît implicitement dans ce dossier qu'avoir « séparer » l'offre et la demande d'emploi en créant des dominantes « Entreprise » et « Demandeurs d'Emploi » ne permet pas de faire « efficacement » de l'intermédiation.

Et nous le rappelons, l'intermédiation est le cœur même de notre métier !



Les conseiller-es accompagnement savent le faire ! Mais en segmentant, en saucissonnant nos missions pour mieux externaliser, en ne donnant pas les moyens humains et donc le temps nécessaire, Pôle emploi s'éloigne un peu plus encore de l'essence même de ce que doit être un service public.

En effet, ce dossier nous interroge : où en est-on du « répondre aux besoins des populations et notamment des plus fragiles. » ??

S'occuper des candidat-es prêts pour l'emploi certes mais le temps et les moyens manquent ! Doit-on entendre qu'on laisse de côté les autres ?! Nous demande-t-on de devenir des cabinets de recrutement qui ne s'occupent que des « employables » ?

La CGT ne peut se résoudre à ce que le rôle majeur de Pôle emploi soit de faire patienter et de présélectionner les travailleurs privés d'emploi les plus employables et les plus dociles, dans l'attente que le patronat ait besoin d'eux.

Nous vous rappelons l'avis du CSEC sur le pilote de déploiement bassin : « Amélioration de la présélection »

POUR : 7 (CFDT, SNAP) - CONTRE : 2 (CGT) - Abstention : 10 (SNU, STC, CGC) – NPPV : 4 (FO)

La CGT s'interroge là aussi sur le vote de certaines OS qui vote pour mais encore plus de celles qui arrivent à s'abstenir sur ce genre de dossier !



**Avec la CGT
Toujours accompagné-e
Jamais seul-e !**



04.72.71.52.40



syndicat.cgt-ara@pole-emploi.fr



http://cgtpoleemploiara.fr



CGT Pôle emploi ARA



CGT PE ARA